

COMMUNE D'ALZON

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 13 NOVEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le 13 novembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal d'Alzon s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle de la bibliothèque, en séance, sous la présidence de M. Roger LAURENS, Maire.

Présents : Mmes Delphine DI MAIO, Elodie DURAND, Monique OERLEMANS, Mrs Claude VIVENS, Alain BOUTONNET, Patrick REILHAN, Gérard ABRIC, Christian SALZE, Dominique CAUVAS.

Procuration : M. André ANGELI donne procuration à M. Claude VIVENS.

Secrétaire de séance : M. Patrick REILHAN

La séance est ouverte à 20 heures 30 sous la présidence de M. Roger LAURENS, Maire.

1) Validation du PV du conseil du 30 septembre deux mille quatorze

Le procès-verbal de la séance du 30 septembre est approuvé à l'unanimité.

2) Intempéries de septembre deux mille quatorze :

Evaluation des dégâts des chemins et route communale, demande de subvention, voté à l'unanimité par le conseil.

3) **CETUR** : contrat de maîtrise d'œuvre pour le remplacement de la canalisation du réservoir du Bartalaï, le maire demande aux membres du conseil de se prononcer sur cette contractualisation dont le montant est détaillé. **Forfait de rémunération (3 312 ,00€)**

Voté à l'unanimité par le conseil

4) demande de subvention auprès de l'agence de l'eau pour le point 3.

Voté à l'unanimité par le conseil

5) prix de l'eau

En vue de préparer la réunion au futur conseil municipal prochain, notamment pour ceux qui seraient éventuellement absents ce jour là voici la simulation que j'ai faite à propos des relevés d'EAU de 2013, concernant les 192 abonnés, en vue de modifier légèrement les seuils : (conso à 30 m3, au lieu de 150 actuellement) prix (0,90 €/m3 au lieu de 0,75 € pour la tranche 2 au dessus de 30m3). Abonnement à 73 € au lieu de 85 €.

Il s'agit bien sûr d'une proposition qui reste à discuter parmi nous.

Voté à l'unanimité par le conseil.

6) **DM: budget Communal**: achat kit fourche godet pour le tracteur.

A l'issue des intempéries de septembre et octobre derniers, le maire informe les conseillers du manque de matériel mis à la disposition du service technique.

C'est pourquoi il propose l'achat d'un chargeur d'occasion et d'un godet à monter sur le tracteur municipal.

Le montant de 4 600,00 € H.T soit 5 520 ,0 € T.T.C

Voté à l'unanimité par le conseil.

7) **Validation des devis de peinture des chalets du champ du Roc :**

Validation reportée au prochain Conseil Municipal

8) **Demande de subvention** de l'association la Diane Alzonenque.

Cette demande de subvention en fin d'année n'étant pas inscrite au budget ne peut être retenue.

Voté à l'unanimité par le conseil.

9) **Renouvellement du taux de la taxe d'aménagement(TA)**

Dans le cadre du renouvellement de la TA, le maire propose aux conseillers de se prononcer sur un taux revu à la baisse, elle passerait de 5% à 3 % à compter du 1^{er} janvier 2015.

A titre informatif, il précise que la TA remplace les participations telles que, la participation pour voirie et réseaux (PVR), la Taxe Locale d'Equipement (TLE).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Le renouvellement de la Taxe d'Aménagement au taux à 3 % à compté du 1^{er} janvier 2015.

La présente délibération est valable pour une durée de 3ans.

10) **SMEG : projet d'extension du périmètre du Syndicat Mixte d'Electricité du Gard**

Le maire explique aux membres du conseil que le syndicat mixte d'Electricité du Gard(SMEG) créé à l'issue de la fusion de trois syndicats d'électricité doit se doter d'un cadre départemental. Pour ce faire, son périmètre doit être étendu aux communes des Angles, Bagnols-sur-Cèze, Nîmes et Uzès.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Valide l'extension du périmètre du SMEG aux communes des Angles, Bagnols-sur-Ceze, Nîmes et Uzès.

11) **augmentation des loyers d'habitation et commerciaux au 1^{er} janvier 2015 et tarifs village vacance.**

Pour la révision des loyers d'habitation, l'indice de référence des loyers (I.R.L.) à prendre en considération en 2015 est de 125,15 soit une augmentation de 0,57% par rapport à 2014 (basé sur le 2^{ème} Trimestre). Les loyers sont réévalués à compter du 1^{er} janvier 2015.

Pour la révision des loyers commerciaux, elle se fait selon l'indice du 2^{ème} trimestre de l'indice des loyers commerciaux (I.L.C). Cette année, l'indice de référence n'a pas augmenté. De ce fait, le montant des loyers commerciaux reste inchangé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité :

la révision des loyers d'habitation et le maintien des loyers commerciaux à compter du 1^{er} janvier 2015.

12) régime indemnitaire pour l'année 2015

Les indemnités sont inchangées pour les agents à temps complets, titulaires, stagiaires ou agents non titulaires

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

D'adopter le principe du versement des différentes primes et indemnités dans les conditions exposées ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2015.

13) Politique communale d'attribution des subventions aux associations pour 2015

L'attribution des subventions sera révisée pour l'année 2015.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité une révision du montant des subventions pour l'année 2015.

14) Indemnités au receveur municipal

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de maintenir le même taux d'indemnité au receveur pour l'année 2015

15) Question diverse :

Remise du prix des écoles fleuries. Le Maire informe les Conseillers que l'école d'Alzon a obtenu le 2eme prix départemental des écoles fleuries et que ce prix sera remis le 21/11/2014 à 14H30 lors d'une manifestation à la salle des fêtes.

Reconnaissance du village en état de catastrophe naturelle suite aux intempéries des mois de septembre et octobre 2014

La Séance est levée 22h30

Le 16 novembre 2014

Le secrétaire de séance,
Patrick REILHAN,

Le Maire,
Roger LAURENS